

NOTE CONCERNANT LA DEMI-PENSION 2019-2020

Document à conserver

Attention : toute inscription en dehors des jours prévus à cet effet donnera lieu à un délai de traitement supplémentaire durant lequel l'élève ne pourra pas déjeuner à la cantine.

I – LES TARIFS (Sur la base du quotient familial des familles - délibération du Conseil Régional n° 23-14 du 14/02/2014)

Les revenus des familles sont pris en compte à travers une tarification au quotient familial selon une grille tarifaire unique de 10 tranches avec un tarif plancher à 1.50 € et un tarif plafond à 4.05 €.

La tranche tarifaire à appliquer à l'élève est déterminée en début d'année scolaire en fonction du quotient familial pour toute l'année scolaire. Si les documents attestant du quotient familial ou permettant son calcul ne sont pas fournis, **le tarif le plus élevé sera appliqué.**

Si la situation de la famille change de façon importante en cours d'année, le tarif pourra être revu sur présentation de nouveaux justificatifs. **Cependant ce nouveau tarif ne pourra être appliqué que sur le trimestre en cours.**

Une aide financière peut être demandée auprès de l'assistante sociale, sur dossier.

II – LE SERVICE DE RESTAURATION A LA PRESTATION

La demi-pension fonctionne aux tickets avec **réservation à l'avance du repas** et sur présentation de la carte d'accès à l'entrée du self. Celle-ci reste valable jusqu'à la fin de leur scolarité. En cas de perte, elle sera à nouveau facturée 6.00€. Cette carte est nominative et ne permet qu'un seul passage journalier.

Réservation :

Le paiement des repas se fait lors de la réservation. Elle doit être effectuée au plus tard le matin du repas avant 09h00 (**possibilité depuis internet**), elle peut être validée pour plusieurs semaines. L'annulation de réservation est possible dans les mêmes conditions.

La confection des repas étant faite en fonction du nombre de réservations, il est **INDISPENSABLE** de réserver ses repas à l'avance.

Des bornes de réservation sont disponibles dans le hall D et à l'entrée de self de cantine, il est également possible de réserver sur internet (sur le site de l'établissement / rubrique « restauration ») pour ce faire des identifiants prévus à cet effet seront remis aux élèves lors de la pré-rentrée.

Tout repas réservé, non consommé et non annulé dans les temps ne pourra être remboursé car il aura été préparé. En cas de passage sans réservation, l'élève devra revenir en fin de service c'est-à-dire une fois que tous les élèves ayant réservé seront passés et un menu unique (sans choix possible) lui sera servi

Approvisionnement de la carte :

Pour accéder au self dès la rentrée de septembre 2018, il est impératif de déposer un chèque de **86,50 €** lors de l'inscription ou de la réinscription (libellé à l'ordre de **L'agent comptable du lycée Albert Schweitzer, indiquer le nom et prénom ainsi que la classe de l'élève au dos du chèque**), ou des espèces.

Pour les nouveaux la carte de cantine leurs sera remise lors des inscriptions, **une photo d'identité** est donc nécessaire. Les responsables des élèves doivent veiller à ce que la carte de demi-pension soit toujours approvisionnée avec au moins trois repas pour l'accès au self et/ou la réservation.

Sans approvisionnement préalable, aucune réservation ni aucun accès à la demi-pension ne sera possible.

Toute perte de carte devra être immédiatement signalée à l'intendance (afin d'en bloquer l'utilisation).

En cas d'oubli de carte, l'élève devra retirer un ticket de passage auprès de l'intendance.

En fin de scolarité ou en cas de changement d'établissement l'élève peut demander le remboursement du crédit restant sur sa carte.

III – LES MODALITES DE PAIEMENT :

- Par chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée Albert Schweitzer avec nom et prénom au dos (une boîte à lettre est à disposition près de la porte du service intendance).
- En espèces au service Intendance, Attention, avec un paiement en espèces à la récréation de 10h20, la réservation de repas ne sera possible que pour le lendemain.

TARIFS 2019/2020

Quotient Familial	Prix / Repas
Inférieur ou égal à 183 €	1.50 €
Inférieur ou égal à 353 €	1.70 €
Inférieur ou égal à 518 €	1.90 €
Inférieur ou égal à 689 €	2.10 €
Inférieur ou égal à 874 €	2.30 €
Inférieur ou égal à 1078 €	2.50 €
Inférieur ou égal à 1333 €	2.70 €
Inférieur ou égal à 1689 €	3.00 €
Inférieur ou égal à 2388 €	3.50 €
Supérieur à 2388 €	4.00 €

RECAPITULATIF DES PIÈCES A FOURNIR

- Fiche intendance
- Attestation de quotient familial
- Un chèque de 86,50 €
- Un Relevé d'identité bancaire (RIB)
- Deux photos d'identité (une pour le dossier, une pour le badge)